



## Procès-Verbal Statut des Jeunes

La Commission des Jeunes restreinte s'est réunie le 19/05/2026

**Présents** : Jean-Christophe MARZEC, Edgar MPOSA GONDA et Fabien VIDAL

**Assiste** : Bernard BATS.

Etude des clubs en règle ou en infraction avec le statut des jeunes.

Application Art 22.6 du Règlement Intérieur du District :

Obligations - Statut des Jeunes : les clubs sont tenus d'engager et de terminer obligatoirement un championnat, y compris ceux se déroulant en plusieurs phases, en fonction du niveau où évolue leur équipe première, avec un certain nombre d'équipes de jeunes à savoir :

- D1 : 2 équipes minimum de jeunes dans 2 catégories différentes (U19, U17, U15, U13) + 1 équipe football animation,
- D2, D3 : 1 équipe de jeunes minimum (U19, U17, U15, U13) + 1 équipe football animation,
- D4 : pas d'obligation.

Equipes en infraction :

### **D1 :**

- US CATUS 3C 1 : manque 1 équipe de jeunes – amende 50 €

### **D2 :**

- AS LIVERNON 1, FF MAUROUX 1, ST CYPRIEN-MONTCUQ 1, US PUYBRUN TAURIAC 1 : manque 1 équipe de jeunes et 1 équipe football d'animation – amende 100 €
- ENT. MAYRINHAC ST CERE 1, LACAPELLE FOOTBALL 1 : manque 1 équipe de jeunes – amende 50 €
- GREALOU 1 : manque 1 équipe football d'animation – amende 50 €

### **D3**

- CUZANCE 1, CAZILLAC 1, LISSAC-MOURET 1, SALVIAC 1 : manque 1 équipe de jeunes et 1 équipe football d'animation – amende 100 €
- ST GERMAIN 1 : manque 1 équipe football d'animation – amende 50 €
- LACAPELLE FOOTBALL 2 : manque 1 équipe de jeunes et 1 équipe football d'animation – amende déjà appliquée au club
- US CATUS 3C 2 : manque 1 équipe de jeunes – amende déjà appliquée au club

### **D1F :**

- Pas d'obligation pour la D1F dans le règlement intérieur du District. La Ligue impose pour les équipes de Ligue au moins une équipe à 8 ou à 11 qui participe à un championnat régional ou départemental jusqu'à son terme et une école de football féminin comprenant au moins 12 joueuses de U6F à U11F.

Le Président  
Jean-Christophe MARZEC

Le Secrétaire  
Bernard BATS